

Décision n° 02 - 994
de l'Autorité de régulation des télécommunications
en date du 29 octobre 2002
relative au changement de dénomination sociale de
la société Alcatel Space Industries en Alcatel Space
pour un réseau indépendant
de télécommunications par satellite de type VSAT

L'Autorité de régulation des télécommunications,

Vu le code des postes et télécommunications, et notamment ses articles L. 33-2, L. 36-7, D. 99 à D. 99-3 et D. 99-5 ;

Vu le décret du 3 février 1993 modifié relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33-1 et L. 33-2 du code des postes et télécommunications ;

Vu le décret du 3 mai 2002 pris en application du 12^e de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu la décision n° 99-385 du 12 mai 1999 autorisant la société Alcatel Space Industries à établir et exploiter un réseau indépendant de télécommunications par satellites ;

Vu le courrier de la société Alcatel Space reçu en date du 30 septembre 2002 relatif à la fusion entre Alcatel Space et Alcatel Space Industries ;

Après en avoir délibéré le 29 octobre 2002 ;

Décide :

Article 1 – A l'article 1 de la décision n° 99-385 du 12 mai 1999 susvisée, le nom de la société Alcatel Space Industries est remplacé par Alcatel Space. Le cahier des charges et le cahier des clauses techniques particulières sont mis à jour.

Article 2 – Le chef du service Opérateurs et ressources est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au titulaire et mentionnée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 octobre 2002.

Le Président

Jean-Michel Hubert